

**RECOMMANDATIONS À DESTINATION DES PARLEMENTAIRES
POUR LE CONTRÔLE DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE
DANS L'ESPACE CEDEAO**

Conférence interparlementaire - 25-26 février 2010 - Bamako, Mali

Forum Parlementaire sur les armes légères - ECOSAP - UNREC

« L'action parlementaire sur les armes légères en Afrique de l'ouest »

Les parlementaires devraient :

1. Promouvoir la ratification des instruments internationaux et sous-régionaux sur les armes légères, tels que le Protocole sur les armes à feu de l'UNODC et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères,
2. Développer des législations nationales
 - proposer des législations ou encourager les gouvernements à développer des législations intégrant les dispositions des instruments internationaux et sous-régionaux sur les armes légères dans les législations nationales,
 - harmoniser les législations sur les armes légères,
 - encourager les gouvernements à proposer des législations sur les armes légères,
3. Développement de la structure administrative
 - les Bureaux des parlements respectifs devraient renforcer les capacités et les moyens des commissions parlementaires de défense et de sécurité ainsi que de leurs membres,
 - faire des recommandations aux gouvernements pour le renforcement la Commission nationale sur les armes légères afin de leur permettre de fonctionner efficacement, notamment en créant une ligne budgétaire spécifique pour les Com Nat,
 - faire des recommandations aux gouvernements pour qu'ils définissent les attributions de chaque département du gouvernement dans la lutte contre les armes légères illicites,
4. Supervision de l'action du gouvernement et des forces armées et de sécurité
 - accroître la supervision de l'action du gouvernement dans le domaine des questions de défense et de sécurité en demandant des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la législation nationale sur les armes légères et du Plan d'action national sur les armes légères,
 - être associé en tant qu'observateur à toutes les activités de la Commission nationale sur les armes légères,
5. Participation au dialogue sur le contrôle des armes légères
 - encourager le dialogue et les synergies avec la société civile,
 - œuvrer dans leurs circonscriptions parlementaires à sensibiliser les populations aux dangers que posent les armes légères,
 - souligner, auprès du gouvernement et des Commissions nationales sur les armes légères, les problèmes spécifiques posés par les armes légères dans leurs circonscriptions parlementaires
 - créer un réseau national de parlementaires travaillant sur la problématique des armes légères au sein de chaque parlement et créer un réseau réunissant ces réseaux nationaux en un réseau pour l'espace CEDEAO ; la CEDEAO et WAANSA devraient aider à la création de ces réseaux nationaux de parlementaires,
 - participer aux délégations nationales présentes dans les conférence de négociation internationales et sous-régionales sur les armes légères, telles que la Conférence biennale des Etats ou les réunions de la CEDEAO,
 - les parlements nationaux devraient lancer un appel à la CEDEAO pour qu'elle organise une réunion annuelle des représentants des commission parlementaire de défense et sécurité de tous les parlements de la sous-région, cette réunion devrait coïncider avec une réunion du Parlement de la CEDEAO et devrait discuter de questions liées aux armes légères.